

**Objet : Manuels scolaires et logiciels scolaires : montants disponibles pour l'année 2011.**

**Réseaux : Tous**

**Niveaux et services : Enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés**

- A Monsieur le Ministre- Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés.

Pour information :

- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	<del>Administrative</del>	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	Service général du Pilotage du système éducatif		AGERS
<b><u>Destinataire</u></b>	Mentions ci-dessus		Enseignement fondamental et secondaire
<b><u>Contact</u></b>	Bernard Desantoine Bernadette Sépulchre	02.690.81.96 02.690.82.06	<a href="mailto:bernard.desantoine@cfwb.be">bernard.desantoine@cfwb.be</a> <a href="mailto:bernadette.sepulchre@cfwb.be">bernadette.sepulchre@cfwb.be</a>
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	OUI		NON
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	Néant		
<b><u>Objet</u></b>	Manuels scolaires et logiciels scolaires: montants disponibles pour l'année 2011.		

**Renvoi(s) : -**

**Nombre de pages : - texte : 2 p - annexe : 0**

**duplicata : [www.adm.cfw.be](http://www.adm.cfw.be)**

**Mots-clés : Manuels scolaires – logiciels scolaires**

Madame la Directrice,  
Madame la Préfète,  
Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Préfet,

Le montant exact des sommes disponibles pour votre établissement scolaire et les modalités d'introduction de vos demandes de soutien financier vous seront communiqués à la rentrée.

D'ici là, je vous communique à **titre indicatif** une **estimation** de ces montants :

- pour les **manuels scolaires agréés** :
  - o 5,5 € multipliés par le nombre d'élèves inscrits dans votre établissement dans l'enseignement primaire ;
  - o 4,8 € multipliés par le nombre d'élèves inscrits dans votre établissement dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ;
- pour les **logiciels scolaires agréés** : un montant forfaitaire de 105 € augmenté de 0,3 € par élève.

En 2011, pourront faire l'objet d'un soutien financier :

- les achats de manuels scolaires agréés pour l'ensemble des années de l'enseignement primaire et du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaires et spécialisés ;
- les achats de logiciels scolaires agréés pour l'ensemble des années de l'enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés.

La liste de ces manuels et de ces logiciels scolaires agréés, **mise à jour après chaque réunion de la Commission de Pilotage**, est consultable à l'adresse suivante  
<http://www.enseignement.be/manolo>

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet l'expression de mes salutations distinguées.

**La Directrice générale adjointe,**

**Martine HERPHELIN.**